

**Présents:** Luc REYNARD, Chantal BLANC, Emmanuèle BREYSSE, Morgane CHAPOT, Colette LECLERQ, Gilberte LEVY-CONSTANT, Michèle MASSENDÈS, Blandine RASSELET, Nathalie REYNARD, Béatrice ROUX, Janine TREVILY, Gilles BERNARD, Patrick CAMPON, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Michel DELL'INNOCENTI, Denis FORT, Jean-Marc PETIT, Vincent POUILLAUDE, Patrick ROSSETTI, Dominique ROUYER.

**Absents représentés:** Christiane MAHLER, Jean-Louis RIBAS

**Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des votants**

**n° 1: Élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Conformément à la Loi cette désignation fait l'objet d'un vote à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Ont été élus:

**Délégués titulaires:** Luc REYNARD, Colette LECLERQ, Pierre COLIN, Nathalie REYNARD, Dominique ROUYER, Béatrice ROUX, Alain CONSTANT.

**Délégués suppléants:** Jean-Marc PETIT, Morgane CHAPOT, Denis FORT, Gilberte LEVY-CONSTANT

Ces désignations respectent également le principe de parité en alternant un candidat de chaque sexe.

**n° 2: Acquisition foncière Route de Crillon (zone artisanale)**

La commune cherche à acquérir des parcelles situées dans une zone non constructible à la sortie du village, sur la route de Crillon pour la réalisation d'une zone d'activités. Dans ce but un compromis de vente est préparé pour l'acquisition des parcelles n° 1574, 1577 et 1578 de la section cadastrale F, d'une contenance totale de 26 ares et des 90 centiares, au prix de 13.450,00 € soit 5 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce compromis de vente.

**n° 3: Acquisition foncière Sainte Colombe (extension du cimetière)**

Ce projet concerne l'acquisition dans le hameau de Ste Colombe d'une parcelle non bâtie n° 952 de la section cadastrale C, d'une contenance de 17 ares et 60 centiares, au prix de 2 640 € en vue de l'extension éventuelle du cimetière.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre cette acquisition et à signer les documents y afférents.

**n° 4: Redevance d'Occupation du Domaine Public (Terrasses)**

M. le Maire propose de poursuivre en 2014 la réglementation existante concernant l'occupation du domaine public par les terrasses des commerçants. Des concertations seront entamées d'ici la fin de l'année pour élaborer une nouvelle réglementation.

**n° 5: Commission intercommunale des impôts directs (CoVe)**

La CoVe, qui est responsable de la fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la cotisation foncière des entreprises (C.F.E), doit constituer à cet effet une commission de 20 membres.

M. le Maire propose la désignation de Denis Fort en tant que candidat de la commune de Bédoin pour siéger à cette commission.

**n° 6: Mise en place de la réforme des rythmes scolaires**

Dans le cadre de cette mise en place un projet éducatif territorial (PEDT) a été établi en partenariat avec les équipes enseignantes,

les employés municipaux travaillant au service Enfance-Jeunesse-Éducation, les parents d'élèves et les associations. Ce projet est présenté aux élus qui doivent se prononcer sur ce document.

**n° 7: Mise à jour du tableau des effectifs**

Cette mise à jour concerne:

- la suppression d'un poste d'ATSEM et son remplacement par un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe qui correspond mieux aux besoins actuels de la collectivité;

- le remplacement d'un poste saisonnier de maître-nageur par un poste de surveillant de baignade, ceci dans le respect de la réglementation en vigueur;

- la suppression du poste de brigadier-chef principal de la police municipale suite à la mutation de l'agent qui en était titulaire et la création d'un poste de garde champêtre principal correspondant au grade de l'agent en cours d'embauche pour ce poste.

#### **n°8: Mise en place d'un Comité Technique Paritaire (C.T.P) et d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)**

La commune comptant désormais 53 agents de tous statuts confondus (titulaire ou non-titulaire, permanent ou occasionnel) doit mettre en place un C.T.P et un C.H.S.C.T.

M. le Maire propose donc:

- la création d'un C.T.P à la mairie de Bédoin comportant 5 représentants titulaires du personnel et autant de suppléants ainsi que 5 représentants de l'administration et autant de suppléants, de façon à maintenir le principe du paritarisme.
- la création d'un C.H.S.C.T dans les mêmes conditions que celles définies dans le C.T.P.

#### **n° 9: Contrat de fourniture du gaz naturel**

La commune a reçu une proposition de fourniture du gaz naturel par un fournisseur alternatif à l'opérateur historique. M. le Maire présente cette proposition et sollicite l'avis du Conseil Municipal pour changer de fournisseur.

#### **n° 10: Décisions modificatives du BP 2014**

Ces décisions modificatives ont pour objet d'inscrire au budget des recettes supplémentaires à celles qui avaient été prévues initialement. Il s'agit:

- de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour laquelle une somme de 52.500 € nous a été attribuée pour la réfection des remparts;
- du fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, qui nous a été attribué à hauteur 43 643 € au lieu de 28 000 € initialement budgétés;
- de la dotation de solidarité rurale dont le montant est supérieur de 6 895 € à ce qui avait été budgété;
- de la dotation nationale de péréquation dont le montant est supérieur de 4558 € à ce qui avait été budgété.

Ces crédits nouveaux nous permettent d'affecter 10000 € supplémentaires sur la construction du club-house du tennis pour des travaux initialement prévus en régie. Les autres recettes supplémentaires sont affectées en réserve.

#### **n° 11: Fonds de concours CoVe**

Comme les années antérieures, la CoVe attribue aux communes qui en sont membres, en remplacement de l'ancienne dotation voirie et de la dotation de solidarité communautaire, un fonds de concours dont le montant s'élève pour 2014 à 139 281 €. Cette somme doit être affectée par la commune à des dépenses déjà budgétées liées à l'entretien des bâtiments, de la voirie municipale ou des différents équipements communaux. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation de ce fonds de concours à ces types de dépenses.

#### **n° 12: Définition des dépenses prises en charge sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies)**

Cette délibération a pour objet de préciser les différents types de dépenses prises en charge par la commune et imputables à cet article du budget.

#### **n° 13: Renouvellement de la convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt**

La convention passée entre la commune et la bibliothèque départementale de prêt étant arrivée à échéance il convient de la renouveler selon les modalités transmises par la B.D.P.

#### **n° 14: Demande de subvention au Conseil Général 84 pour la bibliothèque**

Une demande de subvention au Conseil Général d'un montant de 500 € est faite pour une manifestation théâtrale qui aura lieu au centre culturel au mois de novembre prochain.

#### **n° 15: Exonération de la redevance de remontées mécaniques pour l'association Développement Touristique et Sportif du Mont-Ventoux**

Cette association gère pour le compte du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) les remontées mécaniques de la station du Chalet Reynard. Il est prévu que la commune perçoive annuellement 5 % des recettes liées à cette exploitation. Compte tenu des actions

menées par les dirigeants de cette association au profit de l'activité sportive et touristique du village et également des aléas concernant l'enneigement, notamment cette année, la commune renonce à cette perception pour l'exercice 2014.

#### **n° 16: Modification des statuts du Syndicat Rhône Ventoux et du Syndicat d'électrification vauclusien**

La mairie appelée à se prononcer sur la modification des statuts et sur l'adhésion de nouvelles collectivités locales à ces organismes donne un avis favorable.

### **Les délibérations suivantes ont été votées à la majorité des présents ou représentés**

#### **n° 1: Acquisition foncière du Moustier**

Par délibération du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'acquisition du Moustier sous réserve de l'octroi de subvention pour cette opération.

Depuis cette date le prix d'achat a été avec l'accord des Domaines estimé à 760 000 € plus frais notariaux soit 770000 €. Le Conseil Régional, sollicité, étudie la possibilité d'attribuer une subvention de 500000 €, le complément étant financé par un emprunt communal de 270000 € dont les annuités seront couvertes par le loyer payé par le Syndicat Mixte qui y installera son siège. Les travaux d'aménagement intérieur évalués à 200000 € seront financés par une subvention de l'État, du Département et une dotation parlementaire.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre cette acquisition par la conclusion d'un compromis de vente et la finalisation des dossiers de demandes de subvention. Une clause suspensive protégera la commune en cas de non-attribution de la subvention attendue de la Région.

Approuvé à la majorité absolue avec 18 voix pour, 4 contre (Christiane MAHLER, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT) et 1 abstention (Gilberte LEVY-CONSTANT).

#### **n°2: Commission communale des impôts directs**

Par délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2014, une première liste de personnes susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs a été soumise à la Direction Départementale des Finances Publique (D.D.F.P.).

A la demande de cette dernière cette liste doit être complétée par 16 autres personnes (8 titulaires et 8 suppléants), la désignation des membres qui devront siéger dans cette commission étant faite par la D.D.F.P

Ont été proposés à l'approbation les noms suivants:

Commissaires titulaires:

- 1) Michel DELL'INNOCENTI
- 2) Michèle MASSENDÈS
- 3) Patrick CAMPON
- 4) Morgane CHAPOT
- 5) Vincent POUILLAUDE
- 6) Jean-Louis RIBAS,
- 7) Denis FORT (bois)
- 8) André BOUYAC (hors commune)

Commissaires suppléants:

- Chantal TROUSE  
Emmanuèle BREYSSE  
Jean-Pierre MASSE  
Chantal DUCEP  
Brigitte COUTELEN  
Maryvonne MILLET  
Christophe BERNARD  
Hélène CALAMEL

Approuvé à la majorité absolue avec 18 voix pour, 3 contre (Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT) et 2 abstentions (Gilberte LEVY-CONSTANT, Patrick ROSSETTI).

**NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié sur le site n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.**